

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-103

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,
Vu la demande de l'entreprise MEDITECH Pharmacy afin de garantir la livraison de matériel au 80, Place du
Général de Gaulle à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face aux 76 à 80, Place du Général de Gaulle, et ce, **du 27 au 29 mai 2024**.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par MEDITECH Pharmacy.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à MEDITECH Pharmacy et à Monsieur le
Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 24 mai 2024
Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 24/05/2024
Le Maire,
David CALCOEN



Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHONDT



Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHONDT